

Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis

2012

L'enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis est une étude qualitative, menée en partenariat avec la CRIP 93. Les **28 dossiers** qui nous ont été communiqués, concernant des mineures et jeunes majeures (c'est-à-dire ayant entre 18 et 21 ans) victimes de mariage forcé, nous ont permis de reconstruire leur parcours et d'analyser le suivi dont elles ont bénéficié.

* 15 points clefs *

Tous les dossiers étudiés concernent
des femmes

Dans tous les cas, elles ont subi des violences
psychologiques au cours de leur vie

Dans tous les cas, elles ont subi des violences
physiques au cours de leur vie

Dans 11 cas (soit 40%), elles ont subi
des violences sexuelles au cours de leur vie

2/3 sont scolarisées au moment
de l'information préoccupante

2/3 sont déscolarisées au cours
du traitement de leur dossier

Dans tous les cas le mariage forcé a eu un impact
négatif sur le déroulement de leur scolarité

17 (soit 60%) sont en danger grave et imminent
au moment de l'information préoccupante

Dans tous les cas, les démarches prescrites dans
le protocole de lutte contre les mariages forcés
ont été suivies

La moitié des informations préoccupantes est
faite par un membre de l'équipe éducative

Moins de la moitié voit le danger de mariage
forcé écarté

Environ 2/3 des mariages sont prévus à
l'étranger, soit 1/3 en France

22 (soit 80%) subissent pressions
et violences de la part de leurs parents
durant le traitement du dossier

Dans 2 cas sur 5, le travail en réseau a été
efficace et a participé fortement à la résolution de
la situation

18 adolescentes et jeunes femmes ont bénéficié d'un accompagnement par les services de l'ASE.
Les autres, exceptée une, ont rompu brutalement les liens
avec les services sociaux durant le traitement du dossier

La violence au cœur du mariage forcé

Des victimes isolées

Le mariage forcé s'inscrit dans un contexte de **violences familiales**.

Sur 28 dossiers, dans presque la moitié des cas, les deux parents sont à l'origine du mariage forcé. Dans tous les cas, au moins un parent est initiateur.

Dans un cas sur deux, d'autres membres de la famille participent également aux violences exercées contre l'adolescente (oncles, tantes, frères, soeurs).

Les personnes intervenant pour protéger la victime sont bien moins nombreuses et généralement extérieures à la famille sauf dans quelques cas (frère, sœur, tante).

Violences psychologiques, physiques et sexuelles

Dans tous les cas, les adolescentes et jeunes femmes **ont subi des violences psychologiques et physiques** au cours de leur vie¹.

Ces violences redoublent dans le cas du refus du mariage forcé et **persistent tant que la victime n'est pas éloignée de sa famille**.

11 adolescentes ont fait part de violences sexuelles² commises :

- avant le mariage forcé : par des membres de la famille
- après le mariage forcé : par le « mari ».

¹ Insultes, menaces, humiliations, chantage, culpabilisation, coups, humiliations physiques, coups violents ou avec objet, passage à tabac, séquestration, menace avec une arme, tentative de meurtre.

² Attouchements, tentative de viol, viol, mutilations sexuelles féminines

L'impact du mariage forcé sur la scolarisation

Les projets de mariage, et les violences qui vont avec, ont des répercussions directes sur :

- leurs résultats,
- le déroulement de leur scolarité,
- leur comportement,
- leur santé.

2/3 des adolescentes seront déscolarisées durant le traitement de leur dossier.

Ces répercussions doivent constituer des signaux d'alerte pour les professionnel-le-s.

Aider et accompagner mineures et jeunes majeures

Dans les 28 dossiers étudiés le **protocole a été mis en œuvre**, ce qui a favorisé l'efficacité de la prise en charge des victimes de mariage forcé.

Autre constat, plus le **travail en réseau** a été favorisé par les professionnel-le-s, plus la prise en charge de l'adolescente a été efficace, et les difficultés posées par le mariage forcé surmontées.

L'écueil principal de la prise en charge des victimes de mariage forcé réside dans la **sous-évaluation du danger** dans lequel elles se trouvent

Autre point fondamental, **l'éloignement** d'avec sa famille durant le traitement du dossier est le meilleur garant de sa sécurité.

Enfin, les **contrats jeune majeur** sont un atout indispensable pour mettre les jeunes femmes en sécurité et leur permettre se reconstruire.